

**De:** BRUN, Yvon (DRH/SD2/SD2SDIR) Yvon.BRUN@sg.social.gouv.fr  
**Objet:** TR: Courrier du SEJS relatif au mouvement 2018  
**Date:** 2 mars 2018 à 16:15  
**À:** sejs.permanence@unsa-education.org  
**Cc:** isabelle.becu-salaun@isere.gouv.fr



Madame la Secrétaire Générale,

Par courrier en date du 22 février dernier, vous avez attiré mon attention sur certaines modalités de gestion du mouvement 2018 des inspecteurs de la jeunesse et des sports précisées dans l'instruction n° DRH/SD2/2018/22 du 25 janvier 2018 .

Afin de prendre en compte votre demande de laisser un délai supplémentaire aux inspecteurs de la jeunesse et des sports qui souhaiteraient s'engager dans une démarche de mobilité, je vous confirme que j'accepte que la date butoir de retour des dossiers de demande de mobilité (dossiers transmis par mail ou par courrier et non soumis au Self Service RENOIRH comme c'est le cas pour les personnels techniques et pédagogiques) **soit repoussée au lundi 16 avril 2018, date de rigueur.**

S'agissant de l'information sur les postes vacants que vous sollicitez afin de faciliter les choix de mobilité des agents, il ne m'est pas possible de vous apporter quelques précisions à ce jour, les plans de recrutements n'étant pas encore arrêtés par les DRJSCS. C'est pourquoi, comme chaque année, il convient d'inviter les IJS à candidater sur des postes dits « génériques », qui pourront ou non, être mis à la vacance mais qui permettront de gérer au mieux le mouvement 2018.

Enfin , s'agissant de votre demande de transmission des instructions émanant de la DRH , je vous informe que cette transmission est assurée par le bureau du dialogue social de la DRH (SD1B) informé de votre requête.

Espérant avoir répondu à vos demandes, je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire Générale, l'expression de ma considération distinguée.

Yvon BRUN

-

---

---